



COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

SESSION
27/09/2023

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Trois, le vingt-sept septembre dans la salle Caravane Monde,
Présents : 20 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur
Absents : 9 convocation en date du 21 septembre 2023 et sous la présidence de Monsieur Olivier
PEVERELLI, Maire.

Pour : 24 Présents : MM. Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Diatta, Faure-Pinault,
Abstentions : Gaillard, Galiana, Gleyze, Griffé, Guillot, Laville, Lorenzo, Mazeyrat,
Contre : 4 Michel, Noël, Peverelli, Tolfo, Valla.

Excusés : Mme Bayle (pouvoir à M. Mazeyrat), M. Dersi (pouvoir à M. Noël), Mme
Garraud (pouvoir à M. Griffé), Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Michel), M.
Jouve (pouvoir à Mme Diatta), Mme Mazellier (pouvoir à Mme Tolfo), Mme
Segueni (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à M. Chezeau).

Absente : Mme Keskin

Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable de l'année 2022

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Alimentation en Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Alimentation en Eau Potable de la commune du Teil.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID : 007-210703195-20230927-DELIB2023_98-DE



COMMUNE DE LE TEIL

Rue de l'Hôtel de Ville
07 400 LE TEIL



EXERCICE 2022

AOUT 2023

SOMMAIRE

A. Préambule	4
B. Caractéristiques techniques du service	5
B.1. Caractéristiques générales du service	5
B.1.1. Organisation administrative du service.....	5
B.1.2. Conditions d'exploitation du service.....	5
B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	6
B.1.4. Indicateurs descriptifs	8
B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes	9
B.2. Ressources en eau	9
B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution.....	9
B.2.2. Volumes produits – importés – exportés	10
B.2.3. Système de traitement.....	11
B.2.4. Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes.....	11
B.2.5. Volumes de pertes	12
B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	13
B.3. Etat et évolution du patrimoine	14
B.3.1. Réservoirs et baches	14
B.3.2. Equipements de pompage ou de surpression.....	14
B.3.3. Réseaux	14
B.3.4. Travaux réalisés.....	15
B.4. Qualité de l'eau	17
B.4.1. Conformité des analyses - Qualité de l'eau produite et distribuée	17
B.4.2. Branchements plombs	18
B.5. Détermination des ratios caractéristiques du réseau	18
B.5.1. Définition des ratios	18
B.5.2. Ratios caractéristiques du réseau	19
C. Tarification de l'eau et éléments financiers.....	21
C.1. Modalités de tarification.....	21
C.1.1. Tarification au 01/01/2022	21
C.1.2. Tarification au 01/01/2023	22
C.2. Facture type 120 m³	22
C.3. Recettes du service	23
C.3.1. Recettes de fonctionnement.....	23
C.3.2. Recettes d'investissement	23
C.4. Recettes du Délégué	23
C.5. Remboursement de la dette	23
C.6. Amortissement des immobilisations – Subventions	24
D. Indicateurs de performance du service	25
D.1. Indicateurs visés par la réglementation	25
D.2. Indicateurs non visés par la réglementation	25

E. Projets à l'étude – programme de travaux 2023..... 27

F. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 28

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire 5

Tableau 2 : Avenants effectifs au contrat de concession 5

Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation 8

Tableau 4 : Autre indicateur descriptif 8

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements 9

Tableau 6 : Etat des ressources de la commune de Le Teil 9

Tableau 7 : Volumes produits – importés – exportés pour les besoins de la commune 10

Tableau 8 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés- Autres volumes 11

Tableau 9 : Volumes de pertes 12

Tableau 10 : Ouvrages de stockage de Le Teil 14

Tableau 11 : Ouvrages de pompage ou de surpression de Le Teil 14

Tableau 12 : Travaux réalisés en 2022 par la Collectivité 15

Tableau 13 : Travaux réalisés par le délégataire dans le cadre de son contrat 16

Tableau 14 : Travaux réalisés par le délégataire dans le cadre d'obligations contractuelles 17

Tableau 15 : Détermination des ratios caractéristiques 18

Tableau 16 : Caractérisation du réseau selon l'ILC 18

Tableau 17 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP 19

Tableau 18 : Evolution du rendement et de l'ILP de Le Teil 19

Tableau 19 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m³ 22

Tableau 20 : Recettes du délégataire 23

Tableau 21 : Etat de la dette 23

Tableau 22 : Annuité de la dette 23

Tableau 23 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services) 25

Tableau 24 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSPL) 25

Tableau 25 : Indicateurs supplémentaires qualitatifs proposés par la FP2E 26

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Evolution des volumes produits sur la commune de Le Teil 10

Figure 2 : Evolution des différents volumes du service depuis 2016 12

Figure 3 : Volumes du cycle de l'eau potable 2022 (Source : RAD 2022) 13

Figure 4 : Evolution du rendement vis-à-vis des volumes consommés autorisés 20

A. PREAMBULE

Le présent rapport est établi conformément aux articles **L.2224-5** et **D.2224-1** du **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)**, qui prévoient notamment que :

- ✓ Le Maire présente au conseil municipal un **rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'eau potable**, destine entre autres à l'information des usagers ;
- ✓ Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné ;
- ✓ Le rapport et l'avis du conseil municipal sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du même code.

Les éléments exposés dans ce rapport s'appuient en grande partie sur le **Rapport Annuel du Déléataire (RAD)**, exercice 2022, auquel il est utile de se reporter pour plus de détails sur les données de l'exploitation.

Les indicateurs descriptifs et les indicateurs de performances apparaissant dans le rapport, correspondent à ceux visés dans le décret et l'arrêté du 2 mai 2007, modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013, concernant le contenu du RPQS.

Leur production relève, pour certains, du délégataire, pour d'autres de la collectivité délégante ou d'autres organismes publics. La définition et le mode de calcul de ces indicateurs peuvent être consultés sur le site Internet suivant : <http://services.eaufrance.fr>

B. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE

B.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU SERVICE

B.1.1. Organisation administrative du service

La Commune de Le Teil est compétente sur la distribution de l'Eau Potable jusqu'au 31/12/2022.

Elle est domiciliée à l'adresse suivante :

Mairie de LE TEIL
 Rue de l'Hôtel de Ville
 07 400 LE TEIL

B.1.2. Conditions d'exploitation du service

Le mode de gestion retenue est la concession sur l'ensemble du territoire. La commune dispose d'un contrat de concession par délégation de service public

Tableau 1 : Contrat de DSP en vigueur sur le territoire

Service concerné	Délégataire	Début du contrat	Fin du contrat
Eau Potable	SUEZ Eau France – Secteur Montélimar	01/01/2011	31/12/2022

Au 31 décembre 2022, le présent contrat de concession a fait l'objet de 3 avenants, dont le contenu est détaillé dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Avenants effectifs au contrat de concession

Avenant – Date de prise d'effet	Caractéristiques
<u>Avenant n°1 – 18/03/2013</u>	Révision des éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> ■ Conditions de facturation et de reversements des sommes dues par le délégataire à la collectivité ; ■ Conditions du remplacement des branchements en plomb et de la dotation de renouvellement des branchements ; ■ Ajustement des objectifs de rendement et d'ILP ; ■ Ajustement des rapports périodiques du délégataire ; ■ Adaptation de la rémunération du délégataire.
<u>Avenant n°2 – 31/10/2018</u>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place du guichet unique, ■ Prise en compte des nouvelles dispositions des lois Hamon et Brottes, ■ Intégration du surpresseur Le Château et du réservoir de Piffaut (à sa date de mise en service) ■ Modification du tarif.
<u>Avenant n°3 – 05/07/2021</u>	Révision des engagements du délégataire sur la fin du contrat : <ul style="list-style-type: none"> ■ Adaptation du programme de renouvellement des compteurs ■ Adaptation du programme de renouvellement et d'investissements (plan d'amélioration du rendement de réseau) ■ Prise en compte du séisme de Novembre 2019 (assiettes de facturation/conditions d'accueil sur la commune)

- Définition des modalités de relève, de recouvrement et de gestion des impayés en fin de contrat
- Prise en compte du COVID-19

Au 01/01/2023, le transfert de la compétence Eau Potable au SYDEO – Service Public de l’Eau Cœur Ardèche sera effectif, suite à la demande votée par le conseil municipal de la commune de Le Teil en date du 30/05/2022 et au vote d’approbation du comité syndical du SYDEO en date du 06/09/2022.

B.1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

B.1.3.1. Prestations générales

Dans le cadre de ce contrat, les prestations assurées par le concessionnaire sont :

- ✓ Exploitation du service :
 - Application du règlement de service ;
 - Conduite, surveillance et entretien des installations ;
 - Relève des compteurs ;
- ✓ Gestion des abonnés :
 - Accueil des usagers ;
 - Mise en service des branchements ;
 - Facturation ;
 - Perception de la redevance eau potable et de la redevance assainissement ;
 - Traitement des réclamations ;
 - Gestion des impayés ;
 - Instruction des demandes d'intention de commencement de travaux ;
 - Instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme ;
- ✓ Entretien :
 - Captages, réservoirs et stations de reprise ainsi que l'ensemble des ouvrages du service (équipements électromécaniques et génie civil) ;
 - Clôtures et voiries associées, espaces verts ;
 - Canalisations (y.c. réparation sur une longueur inférieure à 6 m) ;
 - Compteurs et organes du réseau ;
 - Branchements au réseau public ;
- ✓ Renouvellement :
 - Equipements électromécaniques, hydrauliques et électriques;
 - Branchements non liés à une opération de renforcement ou de renouvellement de canalisation, renouvellement des branchements plomb ;
 - Génie-civil (réparation de fissures, problèmes ponctuels) ;
- ✓ Travaux :
 - Appui technique de la collectivité pour l'élaboration de ses projets ;
 - Opérations du programme d'investissement contractuel (cf. ci-après : « *points particuliers concernant le délégataire* »)

B.1.3.2. Points particuliers concernant le délégataire

- ✓ Indice Linéaire de Perte (ILP), rendement et optimisation de la ressource :

Il est imposé au délégataire les pertes d'eau maximales suivantes :

- Période 2013-2015 : ILP global sur le réseau inférieur à 3,1 m³/j/km, soit 72 % de rendement de réseau.
- Période 2016 et suivantes : ILP global sur le réseau inférieur à 3,7 m³/j/km, soit 81 % de rendement de réseau.

✓ Investissements mis en œuvre par le délégataire (programme d'investissement contractuel) :

- Sécurisation de la production (système de rechloration, analyseur de chlore, turbidimètre, pompe de secours, télésurveillance) ;
- Vidange sur le réservoir Principal ;
- Investissement sur les étages de pression (maillages) ;
- Mise en place de débitmètres de sectorisation ;
- Mise en place de capteurs acoustiques ;
- Installation de régulateurs et réducteurs de pression, vannes ;
- Mise en place des systèmes anti-intrusion ;
- Mise en œuvre d'un programme d'analyse des branchements en plomb ;

L'Avenant n°3 a permis d'instituer, en sus de ces investissements et objectifs de performance, un plan d'amélioration du rendement de réseau contenant :

- **Intégration au patrimoine de la collectivité de 6 compteurs de sectorisation,**
- **Mise en place de 10 capteurs acoustiques pour la détection de fuites sur le réseau,**
- **Mise en place de 20 compteurs e-meters® télégérés (dont 9 déjà installés) permettant à la Collectivité de connaître en permanence la consommation de ces équipements communaux,**
- **Mise en place d'un débitmètre sur le bas-service de la commune, finalement remplacé par la mise en place de 5 capteurs acoustiques supplémentaires faute de pouvoir créer une nouvelle sectorisation avec un unique débitmètre.**
- **Exploitation de l'ensemble des données collectées par les équipements décrits ci-dessus, analyse et interprétation de ces données à l'aide notamment du système expert Aquadvanced® du délégataire**
- **Exploitation et maintenance des nouveaux équipements installés.**

✓ Règles de gestion du renouvellement, pour les opérations incombant au délégataire :

- Les sommes nécessaires au financement des travaux de renouvellement sont calculées sur la base du plan prévisionnel de renouvellement proposé par le délégataire sur la durée du contrat.
Les renouvellements à mettre en œuvre sur la fin de contrat ont été fixés par l'Avenant n°3, qui acte la clôture du programme de renouvellement du contrat initial.
- Les dépenses effectives font l'objet d'un suivi analytique.
- Chaque année, le solde des dotations et des dépenses effectives est établi.
- Au dernier jour du contrat : si l'écart entre les dotations et les dépenses effectives est positif, le délégataire doit reverser à la collectivité la somme correspondante dans un délai d'un mois après expiration du contrat ; si l'écart est négatif, le délégataire, qui gère le service à ses risques et périls, ne peut réclamer son remboursement à la collectivité.
- Définition d'une gamme étendue de pénalités, prononcées à l'encontre du délégataire en cas de manquement à ses obligations.

✓ Maintien d'un accueil de proximité : le délégataire met à disposition des abonnés un accueil situé sur le territoire de la commune, avec des plages horaires étendues.

Le dispositif d'accueil physique a été déplacé hors de la commune suite à l'impact du séisme de Novembre 2019, changement contractualisé par l'Avenant n°3.

- ✓ Abonnés en situation de pauvreté et précarité : le délégataire verse à la collectivité un tonus d'un montant de 1 € par an et par abonné pour abonder son aide extralégale et participer à l'accompagnement des familles en difficulté.
- ✓ Information de la collectivité, réunions d'exploitation : le délégataire participe à des réunions trimestrielles d'exploitation.

B.1.4. Indicateurs descriptifs

B.1.4.1. Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Tableau 3 : Indicateurs descriptifs visés par la réglementation

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indicateurs descriptifs	Estimation du nombre d'habitants desservis (Hab.)	D101.0	8 799	8 603	8 788	8 832	-
	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 01/01/N+1 (en €/m ³)	D102.0	2.47755	2.4900	2.5458	2.5458*	-

*L'indicateur D102.0 concernant le prix du service au 01/01/N+1 renseigné dans le Rapport Annuel du Délégué ci-dessus est similaire en 2022 par rapport à 2021 et n'est pas significatif : en effet, le contrat du délégataire prend fin au 31/12/2022 et la compétence est transférée au SYDEO. De fait, la tarification appliquée correspond à celle fixée par le SYDEO, détaillée en partie C.2. du présent document.

L'estimation du nombre d'habitants évolue légèrement à la hausse en 2022. Cela correspond en partie au retour progressif des habitants suite au séisme de Novembre 2019.

B.1.4.2. Autres indicateurs

En principe, seulement pour services disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux - CCSPL)

Tableau 4 : Autre indicateur descriptif

Type	Indicateurs	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indicateurs descriptifs	Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau potable pour les nouveaux abonnés défini par le service	D151.0	2	2	2	2	-

B.1.5. Nombre d'abonnés – branchements – Primes fixes

L'évolution du nombre d'abonnés du service est présentée ci-après.

Tableau 5 : Evolution du nombre d'abonnés et de branchements

Type	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Nombre de branchements	4 361	4 368	4 222	4 230	4 263	4 274	4 291	4 328	+0,96%
Nombre de clients	4 553	4 210	4 239	4 264	4 221	4 127	4 216	4 276	+1,42%

Le nombre de clients de la commune est de **4 276** en 2022. Cela représente une augmentation de **près de 1,5%** par rapport à 2021.

Le nombre de branchements est également en hausse, plus modérée que le nombre de clients néanmoins.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **59 abonnés/km** au 31/12/2022.

B.2. RESSOURCES EN EAU

B.2.1. Ressources alimentant le service de distribution

La commune dispose de 3 ressources dont 2 sont hors service actuellement. En effet, depuis le séisme de Novembre 2019, la source de Rouvière semble s'être tarie et ne produit plus depuis 2021. Les habitants du quartier du même nom sont alimentés par les eaux du captage de Grimolles.

Tableau 6 : Etat des ressources de la commune de Le Teil

Ressources en eau	Grimolles	La Rouvière	Charonsac*
Date de mise en service	1970	1970	1970
Provenance de l'eau, type de prélèvement	Nappe du Rhône 2 puits	Champ captant	Source
Débit autorisé	1 200 m ³ /j	500 m ³ /j	200 m ³ /j
Périmètres de protection conformes	Oui	Oui	Non
Capacité de prélèvement	240 m ³ /h (2 pompes dans le puits principal)	150 à 480 m ³ /j	..*
Type de traitement	Chloration	Chloration	-
* Compte tenu des coûts de réhabilitation, cette ressource est définitivement abandonnée.			

B.2.2. Volumes produits – importés – exportés

Le bilan des volumes produits, importés et exportés pour le service est défini ci- dessous :

Tableau 7 : Volumes produits – importés – exportés pour les besoins de la commune

Type	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Volumes produits (m ³)	622 226	625 886	573 425	654 356	689 519	+5,4%
<i>dont Grimolles</i>	<i>587 800</i>	<i>565 782</i>	<i>535 255</i>	<i>628 011</i>	<i>663 886</i>	+5,7%
<i>dont Rouvière</i>	<i>5 222</i>	<i>14 807</i>	<i>5 960</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	-
<i>dont Charonsac</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	-
<i>dont Pompage Réservoir Mélas</i>	<i>29 204</i>	<i>45 297</i>	<i>32 210</i>	<i>26 345</i>	<i>25 833</i>	-2,7%
Volumes importés (m ³)	0	0	0	0	0	-
Volumes exportés (m ³)	0	0	0	0	0	-

Après une nette diminution des volumes produits entre 2014 et 2015, les volumes produits oscillent entre 600 000 et 650 000 m³ jusqu'en 2019.

En 2020, une diminution de 8.4 % est constatée due au départ d'une partie des habitants suite au séisme de novembre 2019. Les volumes produits en 2021 puis 2022 repartent en forte hausse (654 356 et 689 519 m³), au-delà des volumes enregistrés depuis 2015. Le volume transité par le réservoir Mélas pour alimenter le secteur Rouvière reste relativement stable entre 2021 et 2022.

Le pompage de Grimolles représente en 2022, plus de 96% des volumes produits sur la commune de Le Teil, soit une part de plus en plus importante au fil des ans.

Aucun volume n'est importé ou exporté depuis ou en dehors du territoire communal.

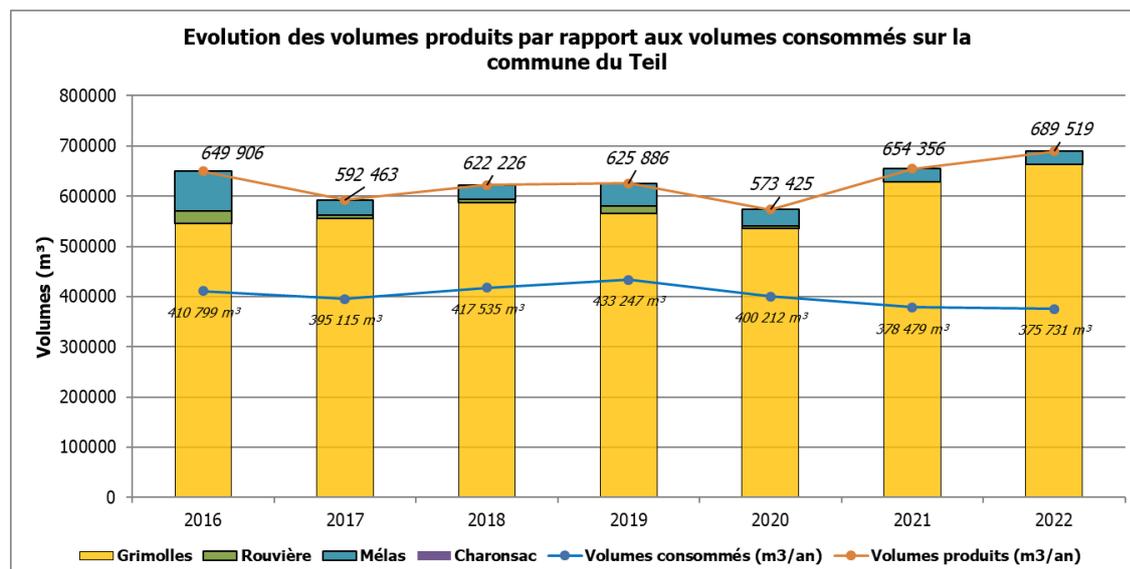


Figure 1 : Evolution des volumes produits sur la commune de Le Teil

B.2.3. Système de traitement

Une chloration est effective au droit du captage de Grimolles.

La quantité de chlore gazeux est relativement stable entre 2021 et 2022 (224 kg en 2022 contre 220 en 2021).

Une chloration à la javel était également en lace à la source de Rouvière lorsque celle-ci contribuait encore à l'alimentation en eau potable de la commune.

B.2.4. Volumes consommés autorisés – Volumes consommés – Autres volumes

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public, ...) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs...). Il est ramené à l'année entière par un calcul prorata temporis sur la part comptabilisée, en fonction du nombre de jours de consommation.

Les volumes comptabilisés correspondent aux consommations des abonnés. Les volumes non comptabilisés se répartissent entre volume de service et volume de consommation sans comptage.

Le tableau suivant dresse le bilan des volumes du territoire.

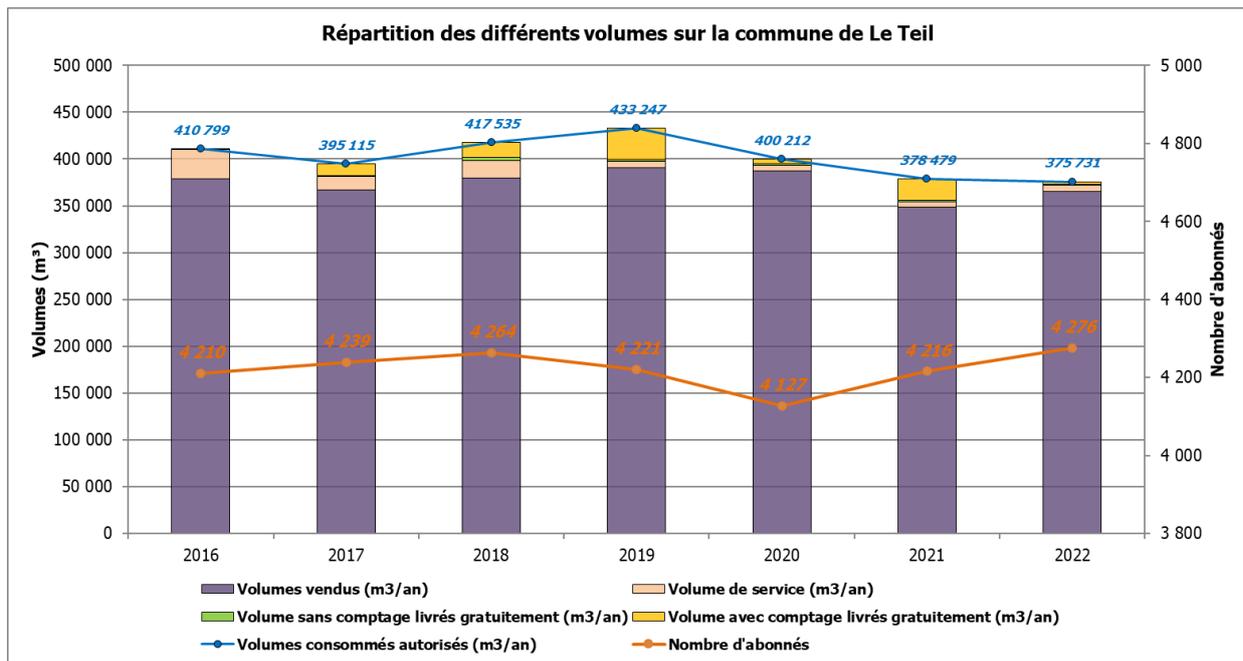
Tableau 8 : Volumes consommés autorisés – Volumes consommés- Autres volumes

Volumes*	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Volumes mis en distribution (m ³)	622 226	625 886	573 425	654 356	689 519	+5,4%
Volumes consommés (m ³)	379 870	390 539	386 999	348 098	365 254	+ 4,9 %
Volumes livrés gratuitement sans comptage (m ³)	3 350	1 439	1 509	1 509	1 509	-
Volumes livrés gratuitement avec comptage (m ³)	15 934	34 924	5 197	22 365	2 461	-89%
Volumes de service (m ³)	18 381	6 975	6 507	6 507	6 507	-
Volumes consommés autorisés (m ³)	417 535	433 247	400 212	378 479	375 731	-0,7%-

* Volumes extrapolés sur la période de relève et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Les volumes consommés autorisés varient peu en 2022 par rapport à 2021. Cette relative stabilité est essentiellement due à la diminution des volumes livrés sans comptage (dégrèvements, gestes commerciaux, etc.) puisque les volumes facturés ont augmenté, en cohérence avec les volumes mis en distribution et le nombre d'abonnés en hausse.

Figure 2 : Evolution des différents volumes du service depuis 2016



A noter que le délégataire maintient les volumes de service et les volumes de comptage au même seuil lors des 3 dernières années.

B.2.5. Volumes de pertes

L'évolution des volumes de pertes depuis 2018 est retranscrite dans le tableau suivant :

Tableau 9 : Volumes de pertes

Volumes*	2018	2019	2020	2021	2022
Volumes mis en distribution (m³)	622 226	625 886	573 425	654 356	689 519
Volumes consommés autorisés (m³)	417 535	433 247	400 212	378 479	375 731
Volumes de pertes	204 691	192 639	173 213	275 877	313 788

* Volumes extrapolés sur la période de relève de 370j et ramenés sur 365j afin de répondre aux exigences du décret.

Les volumes de pertes ont augmenté en 2022.

Cela s'explique encore en partie par les volumes perdus via la fuite Impasse des Acacias, bien que celle-ci ait été réparée à l'automne 2022. L'impact bénéfique de cette réparation ainsi que des travaux en cours sur la Rue Kléber et rues annexes devrait être observé sur le volume de pertes de l'année 2023.

B.2.6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

Les volumes mis en œuvre à l'échelle de Le Teil sont les suivants :

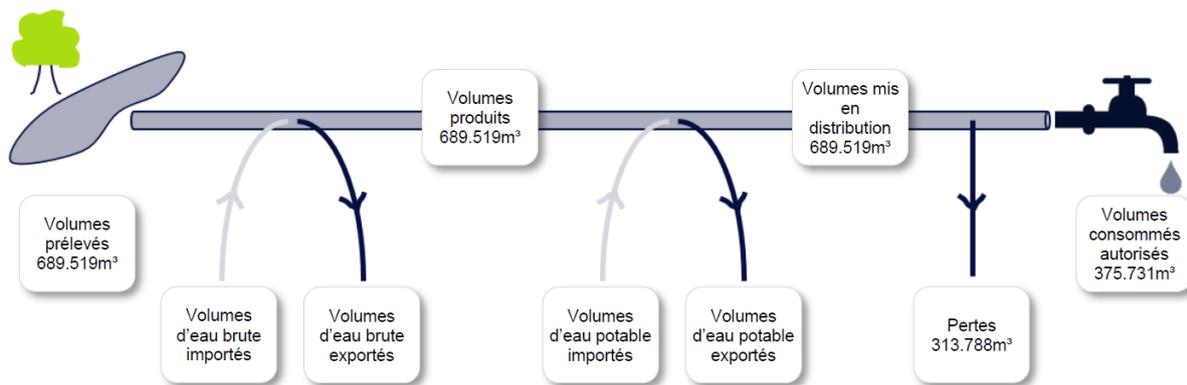


Figure 3 : Volumes du cycle de l'eau potable 2022 (Source : RAD 2022)

B.3. ETAT ET EVOLUTION DU PATRIMOINE

B.3.1. Réservoirs et bâches

Sur le territoire, les services de distribution d'eau s'appuient sur 9 ouvrages de stockage pour une capacité de stockage de 3 765 m³. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 10 : Ouvrages de stockage de Le Teil

Service	Réservoir	Stockage (m ³)
Commune de Le Teil	Réservoir de Rouvière	60 m ³
	Réservoir de la sablière (inactif)	600 m ³ (2*50 + 500)
	Réservoir Le Château	100 m ³
	Réservoir Le Moulin	25 m ³
	Réservoir Les Amandiers	20 m ³
	Réservoir Principal	1 500 m ³
	Réservoir de Mélas	850 m ³
	Bâche la Violette	10 m ³
	Réservoir de Piffaut	600 m ³
TOTAL		3 765 m³

Pour rappel, le réservoir de Piffaut a été mis en œuvre en 2018 suite aux préconisations du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) afin d'améliorer le fonctionnement du service.

Les ouvrages de stockage n'ont pas connu d'évolution majeure entre 2021 et 2022.

Le réservoir de la Sablière est toujours maintenu inactif à ce jour, notamment dans l'attente d'une éventuelle utilisation dans un projet de sécurisation de l'alimentation en eau potable du Sud de la commune.

B.3.2. Equipements de pompage ou de surpression

Le service de distribution d'eau est équipé de 3 stations de pompage et 2 surpresseurs. Leurs caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Ouvrages de pompage ou de surpression de Le Teil

Service	Nom de l'ouvrage	Débit des pompes (m ³ /h)
Commune de Le Teil	Pompage Réservoir Principal vers Réservoir Piffaut	2*65,5
	Pompage Réservoir Mélas vers Source Rouvière	2*18,7
	Pompage Source Rouvière vers Réservoir Rouvière	2*17
	Surpresseur Boudary	6
	Surpresseur Réservoir la Violette	10

Le surpresseur de Mayour a été supprimé en 2018 conjointement à l'établissement du réservoir Piffaut sur préconisations du Schéma Directeur.

B.3.3. Réseaux

Le réseau de distribution hors branchement s'étend dans sa globalité sur 73,05 km en 2022. Cela représente 0,15 km de plus qu'à la clôture de l'exercice 2021 (+0,2%).

Il est principalement constitué en Fonte (64,6%) et en PVC (27,1%). 55% sont des réseaux en diamètre compris entre 100 et 199 mm, la majorité restante constituant des diamètres inférieurs.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale (ICGP) des réseaux d'eau potable évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- ✓ Le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- ✓ L'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

L'ICGP du service d'eau potable de la commune de Le Teil s'élève à 120 sur 120.

B.3.4. Travaux réalisés

B.3.4.1. Travaux réalisés par la Collectivité

Les travaux (y compris prestations liées par exemple de maîtrise d'œuvre) réalisés par la collectivité, ainsi que les subventions perçues lorsque les données sont disponibles, sont présentés ci-après.

Tableau 12 : Travaux réalisés en 2022 par la Collectivité

INTITULE PROJET	MONTANT REALISE	SUBVENTIONS	Descriptif
Contrôle du contrat de DSP – Exercice 2021	7 800 €	-	Etude
Etude pour la déviation du réseau AEP – Sécurisation du sud de la commune	3 900 €	-	Etude
AMO pour le renouvellement de la DSP (interrompue)	1 170 €	-	Etude
MOE pour le remplacement/renforcement des réseaux de la Rue Kléber/Espace culturel Garibaldi	2 772 €	-	Etude
Diagnostic détaillé du génie civil du réservoir de Mélas	17 448 € (engagé)	-	Etude
Rétablissement du réseau AEP+EU Rue Albert Camus	7 477,58 € (engagé)	-	Travaux
Travaux contournement du Teil	22 290,15 €	-	Travaux
Branchement eau potable Chemin Joseph Lapierre	4 140 €	-	Travaux
Branchement eau potable Rue Victor Hugo	2 093,06 €	-	Travaux
Travaux Réseau Rue Camille Claudel	1 994,32 €	-	Travaux
Travaux réparation fuite Impasse des Acacias	33 893,26 €	-	Travaux
Prestations complémentaires suite au séisme de Novembre 2022	4 320 €	-	Etude
Campagne de mesures de suivi sur le réservoir Principal	1 440 €	-	Etude
TOTAL	110 738,37 €	-	-

Une mission d'accompagnement réalisée par le bureau d'étude EURYECE pour la mise en place de l'adhésion au SYDEO a également été mise en œuvre en 2022.

B.3.4.2. Travaux déléguaire

Dans le cadre de son contrat, l'exploitant a réalisé les opérations suivantes :

Tableau 13 : Travaux réalisés par le déléguaire dans le cadre de son contrat

Consistance	Nombre	Montant
Travaux équipements électromécaniques	-	103 086,47 €
Armoire et télésurveillance – Usine Grimolles	1	35 233,61 €
Armoire et télésurveillance – Réservoir Mélas	1	16 185,00 €
Groupe électropompe 1 et 2 – Usine Grimolles	1	19 976,48 €
Modification tuyauterie pour seconde pompe – Réservoir Mélas	1	5 483,03 €
Canalisation P2 – Usine Grimolles	1	16 750,25 €
Panneau inverseur chlore – Usine Grimolles	1	3437,07 €
Pompe hydromotrice chlore – Usine Grimolles	1	1054,19 €
Pompe N°2 – Réservoir Mélas	1	1890,45 €
Cabinet de chlore – Usine Grimolles	1	3 076,39 €
Renouvellement compteurs	43	10 854,17 €
Renouvellement branchements	NC	18 836,14 €
Renouvellement accessoires de réseaux	NC	413,32 €

Le délégataire a également mis en œuvre les travaux suivants, dans le cadre de ces obligations de fin de contrat :

Tableau 14 : Travaux réalisés par le délégataire dans le cadre d'obligations contractuelles

Consistance	Nombre	Montant
Mise en place de compteurs acoustiques	15	23 454,63 €
Entretien des capteurs	15	3 467,50 €
Mise en place de e-meters	20	1343,00 €
Analyse des données collectées sous Aquadvanced + exploitation de l'analyse	1	8 386,60 €

Les montants renseignés dans le tableau ci-dessus sont les montants comptabilisés par le délégataire en 2022. Certaines dépenses avaient déjà été comptabilisés à ce titre en 2021.

B.4. QUALITE DE L'EAU

B.4.1. Conformité des analyses - Qualité de l'eau produite et distribuée

B.4.1.1. Eau produite

La qualité de l'eau produite est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

6 prélèvements ont été mis en œuvre pour le contrôle de la qualité microbiologique **des eaux produites** durant l'année 2022. 7 ont été effectués pour les paramètres physico-chimiques.

Ainsi, pour l'eau produite:

- ✓ 100 % des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue bactériologie ;
- ✓ 100% des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue physico-chimique et par rapport aux limites de qualité.

1 référence de qualité n'a pas été respecté en 2022, sans affecter la conformité du point de vue réglementaire

B.4.1.2. Eau distribuée

La qualité de l'eau distribuée est évaluée au regard des limites de qualité et des références de qualité définies par la réglementation.

24 prélèvements ont été mis en œuvre pour le contrôle de la qualité microbiologique **des eaux distribuées** durant l'année 2022. 26 ont été effectués pour les paramètres physico-chimiques.

Ainsi, pour l'eau distribuée:

- ✓ 100 % des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue bactériologie ;
- ✓ 100% des prélèvements effectués par l'ARS sont conformes d'un point de vue physico-chimique et par rapport aux limites de qualité.

4 références de qualité n'ont pas été respecté en 2022, sans affecter la conformité du point de vue réglementaire.

A noter l'évolution, suite à la promulgation de l'arrêté du 30 décembre 2022 :

- ✓ Des exigences de qualité en matière de surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine par la personne responsable de la production ou de la distribution d'eau ;
- ✓ Du programme de prélèvement et d'analyses du contrôle sanitaire des eaux fournies par un réseau de distribution.

B.4.2. Branchements plombs

Le nombre de branchements plombs restants n'est pas connu avec exactitude.

La valeur affichée dans les RAD depuis 2013 (839 unités) est surestimée et n'est donc plus affichée depuis 2017.

En 2021, le délégataire avançait un résiduel de 514 branchements en plomb ou de branchements mixtes mais ce nombre reste à consolider.

B.5. DETERMINATION DES RATIOS CARACTERISTIQUES DU RESEAU

B.5.1. Définition des ratios

Les différents ratios utilisés pour caractériser l'état du réseau d'eau potable sont déterminés dans le tableau ci-après.

Tableau 15 : Détermination des ratios caractéristiques

Rendement net (%)	$Rdt_{net} = \frac{\text{Volume consommé autorisé}}{\text{Volume distribués}}$
Indice Linéaire de Consommation (m3/j/km)	$ILC = \frac{\text{Volume comptabilisé} + \text{Volume de service}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire de Pertes (m3/j/km)	$ILP = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume consommé autorisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$
Indice Linéaire des volumes non-comptés (m3/j/km)	$ILVC = \frac{\text{Volume mis en distribution} - \text{Volume comptabilisé}}{\text{Linéaire de conduites de distribution (hors branchements)}}$

Le calcul de l'Indice Linéaire de Consommation (ILC) permet de déterminer le type de réseau de la commune selon la délimitation suivante.

Tableau 16 : Caractérisation du réseau selon l'ILC

Rural	0 < ILC < 10
Semi-rural	10 < ILC < 30
Urbain	ILC > 30

En fonction de l'ILC, la qualité du réseau peut être appréhendée à partir de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP) dont les valeurs sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 17 : Caractérisation de l'état du réseau selon l'ILP

	Bon	Acceptable	Médiocre	Mauvais
Rural	ILP <1,5	1,5 < ILP <2,5	2,5 < ILP <4	ILP >4
Semi-rural	ILP < 3	3 < ILP <5	5 < ILP <8	ILP >8
Urbain	ILP <7	7 < ILP <10	10 < ILP <15	ILP >15

B.5.2. Ratios caractéristiques du réseau

Les ratios caractéristiques du service sont les suivants :

Tableau 18 : Evolution du rendement et de l'ILP de Le Teil

Volumes*	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2022/2021
Indice Linéaire de Pertes (m ³ /j/km)	7.8	7.2	6.5	10.35	11.77	+13,72%
Rendement net (%)	67.1 %	69.2 %	69.8 %	57.8 %	54.5 %	-3,3%-

Le rendement de réseau de la commune de Le Teil est en baisse en 2022, dans la lignée de l'exercice 2021, car encore largement impacté par la fuite de l'Impasse des Acacias. A l'inverse, l'ILP est en hausse, les 2 indicateurs (rendement et ILP) étant en corrélation

Selon une estimation, cette fuite des acacias représente à elle-seule 2.8% de point de rendement perdu sur l'année 2022.

L'objectif d'Indice Linéaire de Pertes n'est pas atteint (ILP exigé contractuellement inférieur à 3,7 m³/j/km chaque année depuis 2016). Cet objectif a été fixé au démarrage du contrat et ne tient pas compte des divers aléas et problématiques survenus depuis 2011.

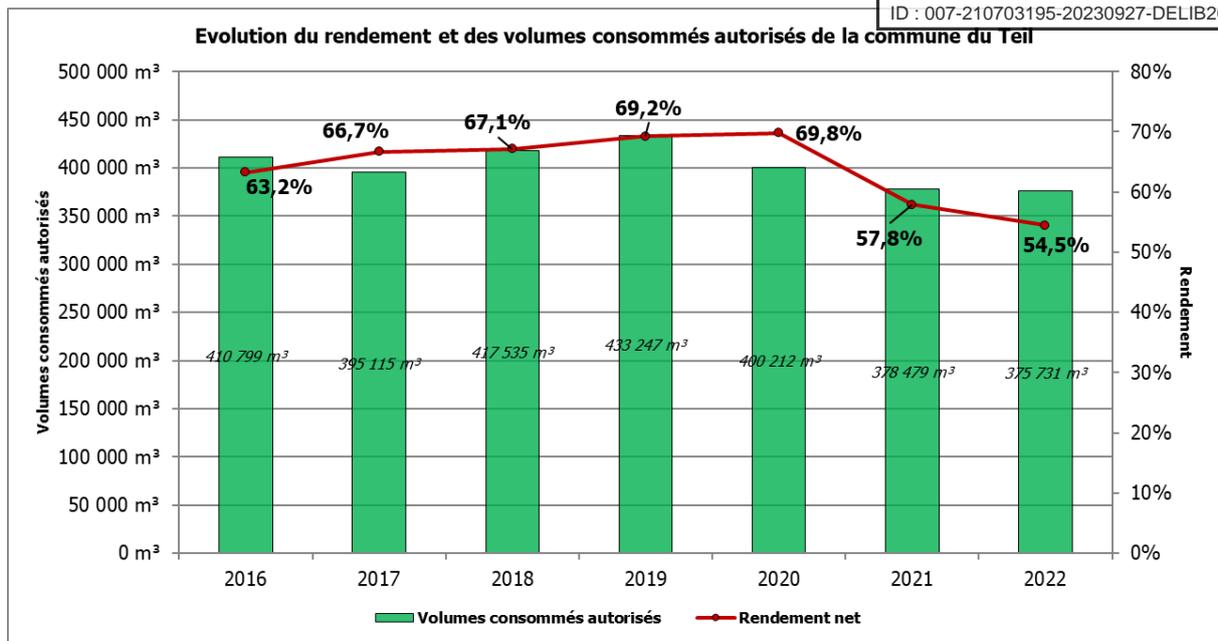


Figure 4 : Evolution du rendement vis-à-vis des volumes consommés autorisés

L'ILC du service s'élevant à 14,1, le réseau de Le Teil est un réseau de type semi-urbain. Ainsi, selon la classification présentée en partie précédente, l'ILP à 11,77 m³/j/km serait préoccupant.

La commune a mis en place suite au Schéma Directeur des compteurs de sectorisation complémentaires en 2018-2019, afin de mieux cibler les volumes transités.

De même, l'installation des capteurs acoustiques favorise la recherche des fuites, le temps consacré en moins à sa recherche constituant un volume perdu moindre.

Le délégataire a réalisé plus de 63 km de fuites en 2022, soit l'équivalent de la couverture de 90% du linéaire de réseau hors branchements, et réparés 97 fuites (majoritairement sur système de comptage).

Les fuites encore présentes sur le réseau semblent néanmoins relativement diffuses, et les gains supplémentaires difficiles à réaliser sans une mise en œuvre accrue de travaux de renouvellement à caractère patrimonial.

Les opérations réalisées depuis le Schéma Directeur de 2016 (réhabilitation Rue Jean Vernet / Rue de la Liberté) puis en cours sur la Rue Kléber et rues annexes vont dans le sens d'un renouvellement du patrimoine et de l'amélioration de ces indicateurs.

C. TARIFICATION DE L'EAU ET ELEMENTS FINANCIERS

C.1. MODALITES DE TARIFICATION

C.1.1. Tarification au 01/01/2022

Les tarifs constituant la rémunération du délégataire sont fixés chaque année par application, aux tarifs mentionnés dans le contrat de délégation, d'un coefficient d'actualisation calculé selon la formule stipulée dans ce même contrat.

Les tarifs constituant la part de la collectivité sont fixés chaque année par application de l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette règle a été fixée par délibération du conseil municipal du 13 décembre 2010, à partir d'un tarif initial applicable au 1er janvier 2011 (révisé depuis) pour application jusqu'au 31/12/2022.

La rémunération de l'exploitant comprend :

- ✓ Une **part fixe** (ou abonnement), payable d'avance semestriellement, quel que soit le diamètre du compteur et branchement
- ✓ Une **part variable**, proportionnelle à la consommation d'eau, payable à l'issu de la période de facturation.
Le premier terme est basé sur une estimation de la consommation, établie à 40 % du volume consommé au cours de l'exercice antérieur ; le second terme est basé sur la consommation constatée entre deux relèves annuelles, dont est déduite la consommation estimée du terme précédent.
Cette part variable comprend **2 tranches de facturation**, soit :
 - Une tranche de 0 à 50 m³ consommés ;
 - Une tranche à plus de 50 m³ consommés

La rémunération de la Collectivité comprend une **part fixe** et une **part variable unique** depuis le 01/01/2019, payable dans les mêmes conditions que la part variable de l'exploitant.

Par ailleurs, sont appliquées, à Le Teil, les **taxes et redevances** suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- ✓ Taxe communale de solidarité ;
- ✓ Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevances Voies Navigables de France.

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

C.1.2. Tarification au 01/01/2023

La rémunération du SYDEO pour les abonnés de la commune de Le Teil au 01/01/2023 a été définie par délibération du comité syndical en date du 13/12/2022.

Il comprend une **part fixe** et une **part variable unique**.

Par ailleurs, sont appliquées, à Le Teil, les **taxes et redevances** suivantes (assises sur les volumes consommés) :

- ✓ Préservation des ressources eau (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) ;
- ✓ Redevances Voies Navigables de France.

Le service est assujetti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

C.2. FACTURE TYPE 120 M³

La facture type 120 m³ au 01/01/2023 se présente comme telle :

Tableau 19 : Prix du service public de l'eau pour une facture de 120 m³

Facturation type pour le service de l'eau potable					
Facture 120 m ³ /an		01/01/2022		01/01/2023	
Part collectivité	Abonnement	10,60 €/an	10,60 €	29,04 €/an	29,04 €
	Consommation de 0 à 120 m ³	1.0248 €/m ³	122.98 €	2.0500 €/m ³	246.00 €
	Taxe de solidarité	0.0076 €/m ³	0.91 €	-	-
	Sous-total		134.49 €		275.04 €
Part délégataire	Abonnement	18,44 €/an	18,44 €		
	Consommation de 0 à 50 m ³	0,6728 €/ m ³	33,64 €		
	Consommation de 51 à 120 m ³	0,88937 €/ m ³	62,56 €		
	Sous-total		114,64 €		
Autres redevances	Redevance Bassin de prélèvement	0,0470 €/m ³	5,64 €	0,0470 €/m ³	5,64 €
	Redevance lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	0,2800 €/m ³	33,60 €	0,2800 €/m ³	33,60 €
	Redevance Voies Navigables de France (VNF)	0,0100 €/m ³	1,20 €	0,0100 €/m ³	1,20 €
	Sous-total		40,44 €		40,44 €
TOTAL HT			289,57 €		315,48 €
TVA (5,5 %)			15,93 €		17,35 €
TOTAL TTC			305,50 €		332,83 €

Nota : La facturation type pour le service de l'assainissement figure dans le rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) afférent.

C.3. RECETTES DU SERVICE

Le montant des recettes renseignées ci-dessous provient de la note synthétique du compte administratif 2022 de la Collectivité.

C.3.1. Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 368 573,65 € pour le service Eau Potable de la commune de Le Teil (dont 21 625 € d'ordre d'exploitation).

C.3.2. Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement à la clôture de l'exercice budgétaire 2022 s'élèvent à 175 255,06 € pour le service Eau Potable de la commune de Le Teil.

C.4. RECETTES DU DELEGATAIRE

Les recettes du délégataire sont présentées dans le cadre du Compte Annuel du Résultat de l'Exploitation (CARE).

Tableau 20 : Recettes du délégataire

Service	Libellé	2020	2021	2022	Evolution
Le Teil– Service Eau Potable	Recettes parts fixes	77 880 €	80 120 €	84 170 €	+ 5,05%
	Recettes Parts variables	292 150 €	258 800 €	223 010 €	-13,83 %
TOTAL		350 290 €	346 060 €	307 180 €	-11,27 %

Ce total en prend pas en compte les recettes au titre des travaux attribués à titre exclusif (création de branchements neufs) et des produits accessoires (facturation assainissement, recouvrement, etc.).

Compte tenu de l'évolution de l'assiette de facturation (hausse légère du nombre d'abonnés et plus marquée des volumes consommés, les recettes 2022 sont cohérentes sur la part fixe, moins sur la part variable. A noter que le taux d'impayés est particulièrement élevé pour l'exercice 2022, à hauteur de 5,09%.

C.5. REMBOURSEMENT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

Tableau 21 : Etat de la dette

	2020	2021	2022
Capital restant dû au 01/01/N+1	2 878 805,08 €	2 702 735,38 €	2 609 644,39 €

La durée d'extinction de la dette est estimée à **20 ans**.

Tableau 22 : Annuité de la dette

Capital restant dû au 01/01/2023	Annuités réglées en 2022		
	Capital	Intérêts	Total
2 609 644,39 €	93 090,99 €	69 046,39 €	161 137,38 €

C.6. AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS – SUBVENTIONS

Les montants d’amortissement des immobilisations et des subventions pour l’exercice 2022 sont les suivants :

	2020	2021	2022
Amortissement des immobilisations	159 090.80 €	168 675.68 €	169 887,80 €
Amortissement des subventions	19 428.85 €	19 428.85 €	21 625.39 €

D. INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE

D.1. INDICATEURS VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 23 : Indicateurs visés par la réglementation (tous services)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
Le Teil	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P101.1	100	100	100	%
	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P102.1	97.4	100	100	%
	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	P103.2	120	120	120	Valeur de 0 à 120
	Rendement du réseau de distribution	P104.3	69.79	57.84	54.49	%
	Indice linéaire des volumes non comptabilisés	P105.3	6.79	10.65	12.07	m ³ /km/j
	Indice linéaire de pertes en réseau	P106.3	6.49	10.35	11.77	m ³ /km/j
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	P107.2	Nc.	Nc.	Nc.	%
	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	P108.3	60	60	60	%
	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	P109.0	Nc.	Nc.	Nc.	€

D.2. INDICATEURS NON VISES PAR LA REGLEMENTATION

Les indicateurs de performance du service non visés par la réglementation sont les suivants :

Tableau 24 : Autres indicateurs (en principe seulement pour services disposant d'une CCSP)

Service	Indicateur de performance	Code référence arrêté et décret 02/05/2007	2020	2021	2022	Unité
Le Teil	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	P151.1	Nc.	Nc.	Nc.	u/1 000 abonnés
	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	P152.1	Nc.	87.3	91.8	%
	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	P154.0	4.98	3.99	5.09	%
	Taux de réclamations	P155.1	7	10.9	18.7	u/1 000 abonnés

Le RAD 2022 présente également des indicateurs supplémentaires proposés par la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) non repris dans le décret du 2 mai 2007 :

Tableau 25 : Indicateurs supplémentaires qualitatifs proposés par la FP2E

Type	Indicateur	2022
Indicateurs FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui
	Existence d'une CCSPL	Non
	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui
	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui
	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui
	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui
	Obtention de la certification ISO 50001 version 2018	Oui

E. PROJETS A L'ETUDE – PROGRAMME DE TRAVAUX 2023

Les opérations projetées en 2023 seront celles programmés par le SYDEO – Service Public Cœur d'Ardèche suite au transfert de la compétence eau potable au 01/01/2023.

Les travaux prévus sont les suivants :

- ✓ Le renouvellement de la conduite d'eau potable sous la Rue Kléber et antennes sous 3 rues perpendiculaires ;
- ✓ Le renforcement du réseau Chemin de la Madone ;
- ✓ Le renouvellement de la conduite Chemin du Réservoir dans le cadre des travaux sur la RN102 ;
- ✓ La modification du pompage depuis le réservoir Mélas vers le secteur Rouvière ;
- ✓ Des études et travaux divers pour l'amélioration du fonctionnement du réseau et de son rendement

Cette liste correspond à un prévisionnel pour l'année 2023. Il est possible que certains travaux soient réalisés ultérieurement.

F. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- ✓ Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- ✓ Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

Le délégataire a poursuivi sa contribution à hauteur de 1 €/abonné/an via le versement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour abonder l'aide extralégale et participer à l'accompagnement des familles en difficulté.

Par ailleurs, le délégataire a traité 8 dossiers du FSL, dont aucune n'a été validée à date.